

# Grille d'auto-évaluation :

## Les 9 points à vérifier pour bien louer sans discriminer

**1**

*Votre logement est-il bien décent ? Si ce n'est pas le cas, vous êtes-vous renseigné sur les aides au financement de travaux de mise en conformité ?*

Oui  Non

**2**

*Avez-vous vérifié que votre annonce ne comportait aucune mention discriminatoire et n'écartait aucune catégorie de personnes ?*

Oui  Non

**3**

*Avez-vous vérifié que les documents que vous comptez demander correspondent à la liste des documents autorisés par le décret du 5 novembre 2015 ?*

Oui  Non

**4**

*Vos critères de sélection reposent-ils uniquement sur des éléments réellement indispensables pour vous protéger des risques locatifs (impayés, dégradations) ?*

Oui  Non

**5**

*Avez-vous appliqué strictement les mêmes conditions pour tous les candidats à la location (mêmes informations données sur la location, mêmes documents demandés, mêmes conditions de visite du logement, etc.) ?*

Oui  Non

**6**

*Vous êtes-vous renseigné sur les garanties publiques pouvant être accordées si vous louez à des personnes aux ressources modestes ou à des jeunes ?*

Oui  Non

**7**

*Vous êtes-vous renseigné sur les aides pouvant être accordées pour des travaux de mise en accessibilité ou d'adaptation pour une personne handicapée ?*

Oui  Non

**8**

*Le contrat de location est-il conforme au contrat type prévu par le décret du 29 mai 2015 ?*

Oui  Non

**9**

*Avez-vous informé tous les candidats de votre décision négative ou positive ?*

Oui  Non